

# Compte rendu de la séance du 28 septembre 2020

Date de convocation : 23 septembre 2020  
Nombre de Membre en exercice : 10  
Nombre de Membre présents : 9  
Nombre de votants : 10

---

*L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Florence BAGNARD, Maire, dans la salle des fêtes.*

*Présents : Mme BAGNARD Florence, M. BONTÉ Gérard, Mme CHABERT Marie-Françoise, MM. CHAUFFARD Benoit (arrivé à OJ 3), CLÉRIOT Jean-Pierre, GODART Jean-Marc, LANDRE Julien, Mmes NAULOT Patricia, VOILLEREAU Catherine,*

*Absent excusé : M. MONNOT Sylvain (pouvoir donné à Monsieur CHAUFFARD Benoît),*

Le nombre de conseillers présents étant de neuf, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame la Maire déclare donc la présente séance ouverte à 18 h 00.

*Nomination d'un secrétaire de séance* : Conformément à l'article L.212.5 du CGCT, le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme CHABERT Marie-Françoise, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **Ordre du jour:**

- 1) Validation du budget 2020
- 2) CCAVM : rapport d'activités 2019
- 3) CCID : composition de la commission
- 4) AGEDI : désignation du délégué
- 5) Facture de l'entreprise DOUILLÉ
- 6) Gestion des déchets
- 7) Entretien du village : devis et formation phytosanitaire
- 8) ONF : proposition de l'état d'assiette 2021
- 9) Repas des aînés du 11 novembre
- 10) Projet mairie/école
- 11) Affaires et questions diverses

## **Délibérations du conseil:**

### Validation du budget 2020

Nous avons reçu le 23 septembre 2020 un mail notifiant la prise en charge de notre budget par la trésorerie.

### CCAVM : rapport d'activités 2019 (DE 2020\_030)

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale, d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique. Il a pour objet de dresser, dans un souci de transparence et de lisibilité un bilan annuel d'activités de la Communauté de communes, ventilées par grands domaines de compétences.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du rapport global annuel d'activités 2019 de la CCAVM,
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la CCAVM,
- DIT que ce rapport est à disposition du public.

#### Commission communale des impôts (DE 2020\_031)

Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par la maire ou par l'adjoint délégué.

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux. Cependant, il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le code général des impôts, à savoir : être de nationalité française, être âgé de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe professionnelle).

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après avoir décidé, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret, le conseil municipal dresse une liste de 24 noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants :

BERGEOT Josiane	MOREAU Gérard
BONTÉ Gérard	RENAULT Éric
CHABERT Marie-Françoise	AMIOT Bruno
LANDRE Julien	CHARLES Claude
FEVRE Michel	CAUCHOIS Didier
NAULOT Patricia	CLÉRIOT Jean-Pierre
VOILLEREAU Catherine	VOILLEREAU Eric
CHAUFFARD Patrice	PIRANY Eric
NAULOT Marc	CHAVARD Jean-Yves
SIMON Alain	BOURDON Christian
SCHMITT Jean-Michel	CHAUFFARD Benoît
GLUCKMANN Sophie	COLLIN Yvonne

#### Désignation du délégué au syndicat intercommunal A GE D I (DE 2020\_032)

Madame la Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.G.E.D.I.

Après un vote, et à l'unanimité, l'assemblée a désigné :

Madame Marie-Françoise CHABERT (première adjointe), résidant à GIVRY comme représentant de la collectivité au dit syndicat à qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A GE D I.

#### Facture de l'entreprise DOUILLÉ (DE 2020\_033)

Madame la Maire présente la facture n°320 de l'entreprise DOUILLÉ d'un montant de 3 000.30 € TTC

Cette facture inclut des travaux de 2019, qui n'avaient à ce jour pas été réglés parce que non réception de la facture. Il s'agit de la réfection d'un branchement d'eau et la pose de 2 nouveaux compteurs (rue des Vergers) et récemment rebouchage de 2 trous sur la voie publique (rue des Vergers-silo)

La facture reçue en mairie étant supérieure à la délégation attribuée à Madame la Maire, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame la Maire à mandater cette facture.

#### Gestion des déchets (DE 2020\_034)

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal des sérieux problèmes rencontrés quant aux déchets ménagers : dépôts sauvages, non utilisation des sacs rouges (des résidences secondaires), dépôts de poubelles personnelles (sacs noirs) dans les poubelles communales, déchets non triés dans les petites poubelles du village.

Madame la Maire propose d'installer une caméra de vidéosurveillance avec contrôle jour et nuit sur le site concerné connectée et accessible sur les téléphones des élus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- AUTORISE l'acquisition de la caméra susnommée,
- CHARGE Madame la Maire d'effectuer toutes les démarches (administratives et techniques) nécessaires.

#### Entretien village - formation phyto sanitaire (DE 2020 035)

Madame la Maire présente les devis reçus en mairie suite à la visite du village avec des entreprises paysagistes. Notre employé communal n'étant présent que trois jours par semaine, l'intervention de professionnels permettrait une remise en état complet du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Maire à réactualiser les devis
- ACCEPTE à la majorité (7 pour, 3 abstentions : Messieurs CHAUFFARD, MONNOT et Madame VOILLEREAU)
- AUTORISE à l'unanimité, Madame la Maire à signer les devis même s'ils sont supérieurs à la délégation accordée à Madame la Maire (soit supérieur à 1500 € HT)

#### ONF : proposition d'état d'assiette (DE 2020 036)

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 4 août 2020 pour l'exercice 2021, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous :

**Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2021**

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Année prévue à l'aménagement
29	1.63	TSF	2020
8.1	0.46	TSF	2020

**Tableau 2 : Coupes prévues à l'aménagement en 2021 et non proposées pour des motifs techniques**

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Proposition : R = report S = suppression	Justification (en clair)
6	1.1	TSF	REPORT	Lié à l'affouage
7	0.48	TSF	REPORT	Lié à l'affouage
11	1.77	TSF	REPORT	Lié à l'affouage

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à la majorité (8 pour, 2 abstentions : Monsieur Benoît CHAUFFARD + pouvoir Monsieur Sylvain MONNOT), APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-dessus et donne pouvoir à Madame la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

#### Repas des aînés du 11 novembre (DE 2020 037)

Madame la Maire rappelle que chaque année un repas est offert par la municipalité aux personnes de 65 ans et plus domiciliées dans la commune.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, cette année est proposé, un repas préparé par un traiteur et livré au domicile des personnes concernées (ayant répondu favorablement à cette initiative).

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation demandée par la commune aux élus, et aux personnes de moins de 65 ans qui souhaitent bénéficier de ce repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
FIXE le montant de la participation au repas à 25 € par personne pour les participants,  
AUTORISE Madame la Maire à émettre les titres pour encaisser les chèques auprès du TRESOR PUBLIC.

#### Projet Mairie/école (DE 2020 038)

Notre école ayant malheureusement dû fermer en 2019 nous disposons à ce jour d'un local communal de 60 M2 inutilisés.

Madame la Maire propose de déplacer la mairie et son secrétariat afin d'occuper l'espace et offrir un accueil accessible pour toutes personnes.

Madame la Maire suggère au Conseil Municipal d'aménager la pièce afin d'assurer :

- une meilleure confidentialité,
- un accueil de qualité,
- et le respect des normes sanitaires.

Madame la Maire propose de monter un dossier afin de solliciter une subvention DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ÉMET un avis FAVORABLE à ce projet,
- CHARGE Madame la Maire de réaliser le dossier DETR pour obtenir une subvention éligible à ces travaux.

#### Affaires et questions diverses

Monsieur GODART informe le Conseil Municipal qu'il faudrait demander au chauffeur du bus transportant les collégiens d'avancer son car afin de sécuriser la descente des élèves ; pourquoi emprunte-t-il la route du silo pourtant limité à 3,5 T ?

Madame la Maire rappelle la démission de Monsieur Claude CHARLES suite à son élection lors du 2<sup>ème</sup> tour.

Une administrée demande s'il est possible d'adresser au courrier aux propriétaires pour demander la taille de leurs arbres.

Monsieur GODART demande si l'embâcle du pont pourrait être retiré

Monsieur GODART demande pourquoi la troisième adjointe en charge de la salle des fêtes perçoit la totalité de ses indemnités alors que la location est interdite compte-tenu du contexte sanitaire actuel : les missions de l'adjointe ont été revues et axées sur l'entretien, les démarches administratives et sociales.

Madame VOILLEREAU demande s'il est possible d'imposer la taille des saules pleureurs au pont afin de dégager la vue

Monsieur LANDRE informe la Maire d'une accumulation d'objets au niveau de la décharge et demande s'il est possible de nettoyer les bas-côtés : réfléchir à l'organisation d'une journée citoyenne

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 45

#### Table des délibérations

Délibération 30-2020	CCAVM : rapport d'activités 2019
Délibération 31-2020	CCID : composition de la commission
Délibération 32-2020	AGEDI : désignation du délégué
Délibération 33-2020	facture de l'entreprise DOUILLÉ
Délibération 34-2020	gestion des déchets
Délibération 35-2020	entretien du village
Délibération 36-2020	ONF : proposition d'état d'assiette
Délibération 37-2020	repas des aînés du 11 novembre
Délibération 38-2020	projet mairie/école